

Assemblée Générale Annuelle de SPFA

Convocation du 24 juin 2023

Paris, le 10 mai 2023

Chers adhérent(e)s de SPFA, et chers ami(e)s,

C'est avec grand plaisir que je vous convie à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre association qui se tiendra le :

Samedi 24 juin 2023 à 10h00
En l'Église Évangélique Arménienne
55, Avenue Victor Cresson ou 28 Av Bourgain à ISSY- les - Moulinaux

afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- ✓ Introduction et rapport moral du président sur les activités de votre association
- ✓ Approbation des rapports et comptes sociaux de l'exercice 2022, rapport du commissaire aux comptes, quitus aux membres du Conseil d'Administration ; Affectation du résultat de l'exercice ; Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- ✓ Ratification du budget adopté par votre conseil d'administration pour 2023
- ✓ Adoption de nouvelles modalités de gouvernance au sein de SPFA & modification corrélative des statuts de l'Association ; Constatation de la fin des mandats des membres actuels du Conseil d'Administration et de la poursuite du mandat du Commissaire aux Comptes ; Désignation des premiers membres du Conseil de Gestion de l'Association
- ✓ Questions diverses / Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

✦ Toute la documentation relative à cette assemblée est disponible sur notre site internet ou sur simple demande aux coordonnées situées au bas de la page.

✦ **Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, je vous invite à nous adresser vos pouvoir de représentation, bulletin de cotisation et don d'encouragement selon les formulaires que vous trouverez ci-joints dans l'enveloppe.**

Le lien vidéo suivant sera mis en place en parallèle pour permettre de suivre l'assemblée, sans permettre pour autant votre participation effective (sans pouvoir intervenir, ni voter) :

▶ **Via Application Zoom : <https://us06web.zoom.us/j/86037676054>**



Tel : +33 (0) 1 70 37 97 29 (puis en tapant le code 86037676054 suivi de #).

En comptant sur votre présence, votre président,

Janik Manissian

P1

APPEL À TOUS

Pour répondre à tous les besoins, et servir notre cause, lutter encore plus contre la précarité, la solitude, la perte de moyens et la pauvreté : nous espérons et comptons plus que jamais sur votre aide et votre fidélité.

Si SPFA poursuit sur le terrain en Arménie, en Artsakh depuis 33 ans tous les projets humanitaires, œcuméniques, culturels, les actions d'aide aux réfugiés, aux artsakhiotes, et toutes ses activités pérennes, les parrainages essentiels en particulier...

... c'est tous ensemble réunis, que la rencontre des moyens mis en œuvre et des forces vives et solidaires se décupleront...

Donner un peu de joie à ses semblables, c'est encore ce que l'on peut faire de mieux sur terre...

L'origine de toute joie en ce monde est la quête du bonheur d'autrui...

Agir avec foi et certitude reste nos mots-clés !

En communion d'espérance,

Et encore UN TRÈS GRAND MERCI à vous tous,

Votre président, Janik Manissian



NB | Fiscalité : il est rappelé que

- Un don à SPFA donne droit à une **réduction d'impôt à hauteur de 66%** du montant de ce don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (un don de 100 € ne coûte, après déduction, que 34 €).
- Pour les personnes redevables de l'IFI, la **réduction d'impôt atteint 75%**, si le chèque est établi au nom de la Fondation du Protestantisme (avec la mention jointe « pour les œuvres de SPFA ») et **adressé à SPFA** au 1, rue Cabanis, 75014 Paris.

✚ **Voyages** : Joignez-vous à notre prochain voyage œcuménique, culturel et humanitaire ; nous serons de nouveau en Arménie du **25 octobre au 4 novembre 2023**.

✚ **Consultez et visitez** notre site [spfa-armenie.com](http://www.spfa-armenie.com) où de nombreux documents et autres témoignages vous attendent (mises à jour régulières par Lilit Minasyan).

P2

FAIRE UN LEGS à SPFA EST PLUS QUE JAMAIS POSSIBLE !

Vous voulez témoigner de votre attachement aux valeurs telles que la solidarité envers ceux qui ont eu moins de chance et la gratitude pour ce que la société vous a donné. Vous avez envie de transmettre quelque chose de tangible et apporter ainsi votre pierre à ce vaste édifice collectif ?

Vous connaissez les programmes de SPFA et les avez peut-être même déjà soutenus ? Leurs domaines d'intervention vous parlent et vous semblent adresser directement et avec efficacité les besoins des plus démunis ?

- L'aide aux personnes malades et handicapées
- L'aide et la protection de l'enfance, l'éducation
- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- L'aide au développement des infrastructures et économique

Les legs et donations à SPFA sont totalement exonérés d'impôts sur la transmission alors que la succession aux héritiers est taxée entre 30% et 60% selon les cas (hors abattements).

Les legs et donations à SPFA peuvent être affectés spécifiquement à un programme ou à une action, et les réalisations qui en résultent être associées au donateur, à son nom ou à un message particulier.

Si pour au moins l'une de ces raisons, vous considérez la possibilité de faire un legs, d'une somme d'argent, d'un bien mobilier ou immobilier, pourquoi ne pas le faire à SPFA ?

Demandez notre brochure (par ailleurs disponible sur notre site internet) ou contactez directement vos interlocuteurs privilégiés :



Bruno Deledalle
Responsable Donations

06 08 93 51 96

brunodeledalle@gmail.com



Clément Hellich-Praquin
Secrétaire Général

06 13 73 84 15

chellichpraquin@gmail.com

P3

LE PARRAINAGE UN OUTIL EFFICACE

Chers amis,

Comme nous le savons tous, le peuple arménien a subi une guerre dont il ne voulait pas, il a été humilié, spolié et meurtri dans sa chair, et en octobre 2020, et en 2021. Au-delà de la défaite, cette guerre a laissé un pays en plein désarroi, mais pas sans espoir.

Nous, amis de l'Arménie et arméniens de la diaspora avons pour devoir de venir en aide à ce peuple courageux, qui malgré les malheurs se tient debout et ne demande qu'à vivre en paix sur ses terres.

SPFA fidèle à sa devise de solidarité, a d'ores et déjà apporté, en partie, sa contribution à l'aide aux réfugiés de l'Artsakh grâce à vos dons de l'an dernier, mais malheureusement cela n'est pas suffisant, car les besoins sont immenses.

Nous ne pouvons laisser les plus démunis au bord du chemin, nous nous devons de venir en aide à ceux qui ont tout perdu durant cette guerre, non seulement des membres de leurs familles mais également leurs habitations.

Grâce à la générosité de beaucoup d'entre vous, nous travaillons actuellement à la mise en place de parrainages nouveaux afin de subvenir, en partie, aux besoins des familles les plus touchées.

Notre objectif à très court terme est de venir en aide aux familles monoparentales ayant plus de deux enfants.

En effet, la guerre a laissé un nombre considérable de femmes avec enfants dont les époux sont, soit décédés, soit handicapés, et de plus, sans ressource, aussi bien en Artsakh qu'en Arménie.

**Aujourd'hui nous lançons à nouveau un appel pour aider ces familles !
En parrainant un enfant, nous prendrons, tous ensemble, notre part à
leur reconstruction et à leur résilience.**

L'effort que nous vous demandons représente, grâce aux remises fiscales, une contribution de seulement **35 €** par mois, pour redonner un peu d'espoir à un enfant, et à sa famille.

En effet, le montant annuel du parrainage est de **420€**, ce qui après déduction fiscale de 66%, ne représente plus que **142 €**, cette somme divisée par 12, équivaut à **11.9 € mensuels**.

Vous pouvez également, si vous ne voulez pas directement parrainer un enfant, participer à la caisse "Aide aux Parrainages", permettant de faire face à des besoins urgents ponctuels (opération chirurgicale-médicaments ou autres événements)

Nous savons que nous pouvons compter sur votre compréhension ainsi que sur votre générosité et sommes persuadés que cette nouvelle campagne sera grâce à vous, un succès.

Janik Manissian

Modalités de mise en place: spfa-armenie.com

Contact : SPFA.EMAILS@GMAIL.COM

P4

